



Critères de financement pour participations suisses indirectes aux projets individuels ou bilatéraux du programme-cadre éducation LLP de l'UE (valables à partir du 1.9.2003, révisés le 4.4.2007, 18.9.2007 et le 7.4.2010)

1. Participation indirecte suisse

La Suisse participe indirectement au programme-cadre éducation Lifelong Learning Programme LLP ainsi qu'au programme Jeunesse en Action de l'Union européenne destinés aux pays membres de l'UE.¹ C'est dans ce cadre que les personnes rattachées à un établissement suisse peuvent obtenir un subside du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche SER pour effectuer une visite préparatoire ou participer à un cours de formation continue Comenius/Grundtvig par analogie avec les actions de programme de l'UE.

Le SER peut soutenir financièrement jusqu'à fin 2010 ces activités conformément aux présents critères de financement et dans la limite des budgets alloués par les Chambres fédérales. A partir de 2011, la Suisse participera à plein titre au programme et une agence nationale auprès de la fondation ch sera chargée de la gestion des activités.

La durée du projet, le subside alloué, son affectation ainsi que les modalités de compte rendu font l'objet d'une décision de projet arrêtée par le SER. Les présents critères de financement en font partie intégrante.

2. Actions subventionnées

2.1. Visites préparatoires

Une visite préparatoire est effectuée en prévision du lancement d'une participation suisse indirecte ou officielle à un projet transnational dans le cadre du programme-cadre éducation LLP de l'UE (pour la participation aux projets transnationaux, voir les critères de financement du SER du 1.11.2002).

La visite préparatoire sert à établir les contacts sur place avec les partenaires potentiels, à définir le contenu du projet envisagé, ses méthodologies, son déroulement et éventuellement à rédiger la demande de projet.

2.2. Cours de formation continue Comenius/Grundtvig

Les cours de formation continue Comenius/Grundtvig (formation en emploi) s'adressent aux enseignants (degrés préscolaire, primaire et secondaire, formation des enseignants, formateurs d'adultes) et à d'autres professionnels du milieu scolaire (responsables d'établissement, membres d'une autorité, etc.). L'offre de cours Comenius/Grundtvig de la Commission européenne se trouve à l'adresse <http://ec.europa.eu/education/trainingdatabase/search.cfm>.

Un subside pour la participation à un cours Comenius/Grundtvig ne peut pas être sollicité plus d'une fois tous les quatre ans par une même personne.

¹ Il n'y a pas de participation indirecte aux programmes destinés aux Etats tiers.

3. Demande de subside

La demande d'un subside pour une visite préparatoire ou la participation à un cours Comenius/Grundtvig doit être présentée au SER, Programmes d'éducation de l'UE, d'ici au 1er décembre 2010 au plus tard.

3.1 Dossier à l'appui d'une demande de subside

Le dossier doit comprendre les éléments suivants:

- le formulaire «Demande de subside pour participations suisses indirectes à des projets individuels ou bilatéraux» dûment rempli;
- pour les visites préparatoires: le programme officiel de la visite ou la lettre d'invitation de l'établissement d'accueil;
- pour les cours Comenius/Grundtvig: la confirmation d'inscription adressée au participant par l'organisateur.

3.2 Date limite de présentation

Le dossier complet doit parvenir au SER au moins un mois avant le début de l'action subsidiée et au plus tard le 1er décembre 2010. Le SER ne délivre pas de décision de subside pour une action en cours.

3.3 Période subventionnée

La période subventionnée coïncide avec la durée de l'action. On peut y ajouter, le cas échéant, un jour pour le voyage aller et un jour pour le voyage de retour.

4. Demande de subside: description de l'action et buts poursuivis

Dans la demande de subside pour les visites préparatoires et les cours de formation continue Comenius/Grundtvig, on indiquera les programmes journaliers prévus.

Toute demande de subside doit être motivée: mention des buts visés par le requérant ou par l'établissement auquel il est rattaché.

5. Demande de subside: présentation du budget

Les subsides demandés doivent être indiqués en francs suisses. La conversion euro/franc suisse est effectuée au taux de change moyen du mois précédant l'établissement de la demande (voir site www.snb.ch/ext/stats/akziwe/pdf/defren/Devisenkurse.pdf).

5.1 Frais pris en compte pour une visite préparatoire

- frais de voyage et de séjour: arrangement le plus avantageux en classe économique pour les billets d'avion, billets des transports publics, hôtel de classe moyenne, frais de repas max. 27.50 CHF par repas de midi ou du soir;
- montant maximum par personne: 1'500 CHF;
- participation maximale: 2 personnes par établissement;
- durée maximum: 1 semaine

5.2 Frais pris en compte pour un cours de formation continue Comenius/Grundtvig

- frais de voyage et de séjour: arrangement le plus avantageux en classe économique pour les billets d'avion, billets des transports publics, hôtel de classe moyenne, frais de repas max. 27.50 CHF par repas de midi ou du soir;
- frais d'inscription, matériel de cours: max. 1'200 CHF;
- montant maximum par personne: 2'300 CHF;
- durée: 1 à 4 semaines;
- en cas d'annulation par le participant, les frais d'annulation sont à la charge de ce dernier.

6. Versement du subside par le SER

Le subside est versé au terme du projet sur la base du rapport final (formulaire « Rapport final pour participations suisses indirectes à des projets individuels ou bilatéraux du programme-cadre éducation LLP de l'UE»), au vu des justificatifs et de l'attestation de l'organisateur du cours Comenius/Grundtvig ou de l'établissement d'accueil pour les visites préparatoires.